

Sommaire

- L'annuaire des techniciens de la canne p 2
- Les différentes zones de production de la canne à sucre p 4
- Les zones d'adaptation des principales variétés R
- Les périodes recommandées pour la récolte des principales variétés R p 5
- Les variétés recommandées à La Réunion Qualités et défauts particuliers p 5
- Les variétés de début de campagne p 6
- La replantation p 7

cahier technique à détacher

la canne N°01 - Avril 2003

Quelles aides pour la replantation ?

La prime d'un montant maximum de 1 676 euros par hectare, (soit 10 993FF) est modulable en fonction des coûts supportés. Elle se compose d'une aide pour les travaux directement liés à la plantation, d'une aide pour apport d'amendements et de fumure de fonds, ainsi qu'une aide pour le traitement obligatoire contre le ver blanc.
Les dossiers de demande doivent être complétés par le planteur avec l'appui du technicien de la SICA Sud Canne ou du C.T.I.C.S., avant de les envoyer à la D.A.F (**voir l'annuaire des techniciens p 12 pour savoir où se rendre**).
La demande d'aide doit être faite au minimum trois mois avant la plantation, ou mieux, un an avant, lors de la coupe précédente, pour être certain de recevoir à temps les résultats d'analyses de sol.

Etre éligible aux subventions suppose d'être inscrit à l'AMEXA, d'avoir un numéro planteur au CTICS, et ne pas avoir bénéficié de primes au cours des 5 dernières années sur ce même terrain. Mais une attaque massive de vers blancs ou des conditions climatiques extrêmes peuvent justifier une dérogation pour replantation anticipée.

Pour bénéficier des aides, il faut suivre scrupuleusement un cahier des charges techniques précisant l'obligation d'effectuer des traitements insecticides contre le ver blancs, de réaliser une analyse des sols avant la plantation, et de suivre les recommandations issues de cette analyse.
Le dispositif de primes pour la plantation /replantation est valable jusqu'en 2006.

Des techniciens au service des planteurs **qui fait quoi ?**

De nombreux techniciens travaillent à proximité de votre exploitation, de votre maison d'habitation, et sont disposés à vous aider d'un point de vue technique et administratif. Quel nom demander, vers quel organisme se tourner, pour trouver des conseils, réclamer des documents, remplir des formulaires...

Pour avancer efficacement et rapidement dans vos démarches, voici un annuaire pratique qui pourra répondre à vos interrogations quotidiennes.

LES CELLULES PLANTEURS DU CTICS

■ *Remplir les formulaires de demandes d'aide à la production et au transport de cannes* ■ *Se renseigner sur le paiement de la canne* ■ *Disposer de la liste des producteurs de boutures de cannes.*

- **Bois-Rouge :** Philippe Hibon - Tél. 02 62 46 91 31
 Permanence le lundi, mercredi et vendredi de 7 h 30 à 12 h 00
- **Beaufonds :** Jean-René Dijoux - Tél. 02 62 50 16 72
 Permanence tous les matins de 7 h 30 à 12 h 00
- **Savanna :** Philippe Hibon - Tél. 02 62 45 43 61
 Permanence le mardi et jeudi de 7 h 30 à 12 h 00
- **Le Gol :** Jean-Noël Adras - Tél. 02 62 26 89 73
 Permanence de 13 h 00 à 16 h 30
- **Grand-Bois :** Huguette Tantale - Tél. 02 62 31 25 42
 Permanence tous les matins

LES STATIONS DE SÉLECTION DU CERF

■ *S'informer des nouvelles variétés de cannes*
■ *Retirer un catalogue des variétés "R"*

- **La Bretagne (direction) :** Michel Hellmann
 Tél. 02 62 28 21 29
- **La Saline :** Pascal Langlois - Tél. 02 62 33 63 02
- **Etang-Salé :** Jean-Pierre Diorflar - Tél. 02 62 26 33 16
- **Le Baril :** Jean-Pierre Diorflar - Tél. 02 62 37 08 87
- **Beaufonds :** Jacques Bernard - Tél. 02 62 50 10 63
- **La Mare :** Gilles Chassagne - Tél. 02 62 53 94 81

LES ANTENNES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

■ *Recevoir des conseils techniques sur les méthodes de production, la préparation et l'entretien des sols, la fertilisation, le désherbage, les modes de plantation et d'irrigation. 15 techniciens sont à la disposition des planteurs et répartis sur les zones ci-dessous.*

- **Coordination "Action canne à sucre" :**
 Saint-Denis : Julian Robert - Tél. 02 62 94 25 94
- **Pour la zone Ouest (Possession/Saint-Louis) :**
 Trois-Bassins - Didier Tourret - Tél. 02 62 24 82 88
 Saint-Gilles-les-Hauts - Tél. 02 62 55 62 63
 Les Avirons - Tél. 02 62 38 05 28
- **Pour la zone Sud (Saint-Pierre/Saint-Philippe) :**
 Saint-Pierre - Christophe Rivière - Tél. 02 62 96 20 50
 Saint-Joseph - Tél. 02 62 37 26 17
- **Pour la zone Nord-Est (Saint-Denis/Saint-Philippe) :**
 Saint-Benoît - Gwenn Bourgaut - Tél. 02 62 50 11 49
 Saint-André - Tél. 02 62 46 50 66

LA SICA SUD CANNE

■ *Instruire une demande d'aide pour l'amélioration foncière et la replantation* ■ *Recevoir des conseils techniques en fertilisation, engrais, herbicides et de lutte contre le ver blanc*

Les bureaux :

- **Le Gol :** Rose-Méry Ellaman - Tél. 02 62 26 19 05
- **Les Casernes :** Eric Baillif - Tél. 0262 25 20 14

Les permanences :

- **Secteur Sud/Sud-Ouest**
- CTICS de Grand-Bois du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00
- Caserne, Saint-Pierre, le mardi et le jeudi de 8h00 à 12h00
- SICA Sud Canne, le Gol, le mardi et le jeudi de 13h00 à 16h30
- Espace culturel de la Chaloupe Saint-Leu, le lundi de 7h30 à 12h00
- Mairie du Piton Saint-Leu, le lundi de 13h00 à 16h30
- Le Plate Saint-Leu, le mardi de 7h30 à 12h00

- **Secteur Ouest**
- Chambre d'Agriculture de Trois Bassins, le mercredi de 13h30 à 16h30
- Chambre d'Agriculture de Saint-Gilles les Hauts, le jeudi de 8h00 à 12h00

- **Secteur Nord/Est**
- CTICS de Bois-Rouge, le lundi 7h30 à 12h00
- Magasin CANE de Saint-André, le jeudi de 13h30 à 16h00
- Chambre d'Agriculture de Beaufonds, le mercredi de 7h30 à 12h00

LA REDETAR

■ *Instruire une demande d'aide d'amélioration foncière*
Siège : Saint-Pierre : Guy-René Boyer - Tél. 02 62 35 73 73
Permanence : Le vendredi de 9h00 à 15h00
21, chemin La Paix - Saint-Benoît

LES ORGANISMES HABILITÉS À COMMERCIALISER SUXON ET BÉTEL

- **Pour le Sud : La SICA Sud canne** au Gol, le lundi et le mercredi matin, de 8h00 à 12h00
 Tél. 02 62 26 19 05
- **Pour l'Est : La CANE**, à Ravine-Creuse aux heures d'ouverture du magasin, du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de13h30 à 17h00
 Tél. 02 62 58 57 57
- **Pour le Nord-Est : PRO-AGRI** à Beaufonds tous les matins de 7h30 à 12h00
 Tél. 02 62 50 12 48
- **Pour l'Ouest : Gamm Vert** à Saint-Paul : Christophe Soucraye du lundi au samedi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 Tél. 02 62 45 41 98

LE CIRAD

■ *S'informer des travaux et recherches appliquées au bénéfice de la filière*

Pôle canne à sucre :

- Responsable : Bernard Siegmund - Tél. 02 62 52 80 20
- Secrétariat - Tél. 02 62 52 80 10 - Fax : 02 62 52 80 11
- Techniques culturales, fertilisation, canne des hauts : Denis Pouzet - Tél. 02 62 52 80 15
- Modélisation de la croissance : Jean-François Martine Tél. 02 62 52 80 16
- Mécanisation, suivi des groupements : Jean-Cyril Dagallier Tél. 02 62 52 80 23
- Approvisionnements et qualité : Caroline Lejars Tél. 02 62 52 80 26
- Gestion de l'eau : Jean-Louis Chopart - Tél. 02 62 49 92 62
- Laboratoire d'analyses des sols : Patrick Legier Tél. 02 62 52 80 19

Pôle de Protection des Plantes :

- Responsable : Bernard Reynaud - Tél. 02 62 49 92 10
- Secrétariat : Tél. 02 62 49 92 00 - Fax : 02 62 49 92 93
- Phytopathologie : Laurent Costet - Tél. 02 62 49 92 22
- Génétique : Louis-Marie Raboin - Tél. 02 62 49 92 23
- Entomologie : Bertrand Soula - Tél. 02 62 49 92 38

Pôle Agriculture Durable Environnement et Forêt
- Responsable : Marc Piraux - Tél. 02 62 24 79 03
- Secrétariat - Tél. 02 62 52 80 20 - Fax : 02 62 52 80 21
 Hervé Saint Macary - Tél. 02 62 52 80 36
- Valorisation des déchets organiques :
 Pierre-François Chabalier - Tél. 02 62 52 80 38
- Economie de la production : Jean-Louis Fusiller
 Tél. 02 62 52 80 24
- Systèmes d'information : Cécile Martignac
 Tél. 02 62 52 80 35

LES POINTS ACCUEIL DE LA FDGDECR

■ *Lutter contre les ennemis de la culture*
■ *Recevoir des conseils phytosanitaires*

• Ravine-des-Cabris :
31, chemin Fernand-Collardeau - Tél. 02 62 49 44 09

• Ligne Paradis, Saint-Pierre :
7, chemin de l'IRAT - Tél. 02 62 49 92 15

• Cour de l'usine Savanna, Saint-Paul :
23, rue Jules-Thirel - Tél. 02 62 45 20 00

LA SAPHIR

■ *Obtenir des conseils en matériel d'irrigation, en techniques d'irrigation et de fertilisation*
Siège : Joël Hoarau - Saint-Pierre - Tél. 02 62 96 19 26
Agence : Willy Thomas - C.D. 6 - Villèle - Saint-Gilles-les-Hauts
Tél. 02 62 71 96 44

LA SAFER

■ *Se faire conseiller en matière de gestion foncière, pour l'achat, la vente de terrains, les réglements de succession.*
Permanences

Chambre d'Agriculture, Plaine-des-Cafres :
- Lundi 10h00 - 12h00 - Frédéric Giraud - Tél. 06 92 67 19 03

SAFER, Saint-Pierre :
- Lundi 8h00 - 12h00 - Patrick Leichnig - Tél. 06 92 67 47 61
- Mardi 8h00 -12h00 - Bertrand Jamblu - Tél. 06 92 66 34 96
- Mercredi 8h00 - 12h00 - Frédéric Giraud - Tél. 06 92 67 19 03

Lycée agricole de Saint-Joseph
- Vendredi 10h00 - 12h00
 - Patrick Leichnig - Tél. 06 92 67 47 61

Musée Stella Matutina, pavillon Martin
- Vendredi 8h00 - 12h00
 Stéphanie Barbier - Tél. 06 92 67 18 86

Villèle, chemin Fleuri
- Vendredi 8h00 - 12h00 :
 Jean-Marc Treffel - Tél. 06 92 67 18 71
 Georges Maunier - Tél. 06 92 76 16 21

Pôle agricole marocain, Sainte-Rose
- Vendredi 8h00 - 12h00 :
 Jean-François Boyer - Tél. 06 92 64 78 79

Chambre d'Agriculture Saint-André
- Vendredi 8h00 - 12h00 : Eddy Hira - Tél. 06 92 66 34 61

Chambre d'Agriculture Beaufonds
- Vendredi 8h00 - 12h00 :
 Pierrot Lebon - Tél. 06 92 67 18 99

INDUSTRIELS DU SUCRE

■ *Faire sa déclaration de prévision de campagne* ■ *Gérer son quota d'apport quotidien* ■ *S'informer de ses paiements et autres avances sur livraison*

Sucrière de La Réunion

• Zone Est
- Directeur du site de Beaufonds :
 Jean-Claude Prugnières - Tél. 02 62 50 78 78
- Responsable Planteurs : René Voulama - Beaufonds
 Saint-Benoît - Tél. 02 62 50 77 62
- Chefs de Centres : Centre de Ravine-Glissante,
 Sainte-Rose - Désiré Atchicanon - Tél. 02 62 47 20 11
- Centre de Pente Sassy, Saint-André - Gilberte Pitou
 Tél. 02 62 46 27 07

• Zone Sud
- Responsable approvisionnements cannes :
 Jean-Luc Gonthier - Sucrerie du Gol - Tél. 02 62 91 28 80
- Assistant technique approvisionnement cannes :
 René-Pierre Hoareau - Sucrerie du Gol - Tél. 02 62 91 29 70
- Chefs de Centres : Centres du Gol et de Pierrefonds
 Emmanuel Porto - Tél. 06 92 60 40 69
- Centre de Casernes :
 Sully Dufestin - Tél. 06 92 69 28 67
- Centres de Grands-Bois, Langevin et Baril :
 Marie-Lorraine Cadet - Tél. 06 92 69 27 54

Sucrerie de Bois-Rouge
- Responsable Planteurs zone Nord-Est :
 Axel Boucher - Tél. 02 62 58 83 30
- Responsable Planteurs zone Ouest :
 Sully Hoarau - Tél : 02 62 22 60 22

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

■ *Pour s'informer sur les aides économiques et à la production de cannes*

- CDOA et autorisation d'exploiter :
 Danièle Guidici - DAF Saint-Denis - Tél. 02 62 30 89 36
- Aides individuelles aux agriculteurs :
 Responsable : Patrick Gombaut, DAF Saint-Pierre
 Tél. 02 62 33 36 20

Aides Etat à la canne:
- Bernard Valgresy - DAF Saint-Denis - Tél. 02 62 30 89 28

Aides PAC + ICHN + Calamités :
- Fabrice Bouloir - DAF Saint-Pierre - Tél. 02 62 33 36 22

Aides au transport :
- Bernard Valgresy - DAF Saint-Denis - Tél. 02 62 30 89 28

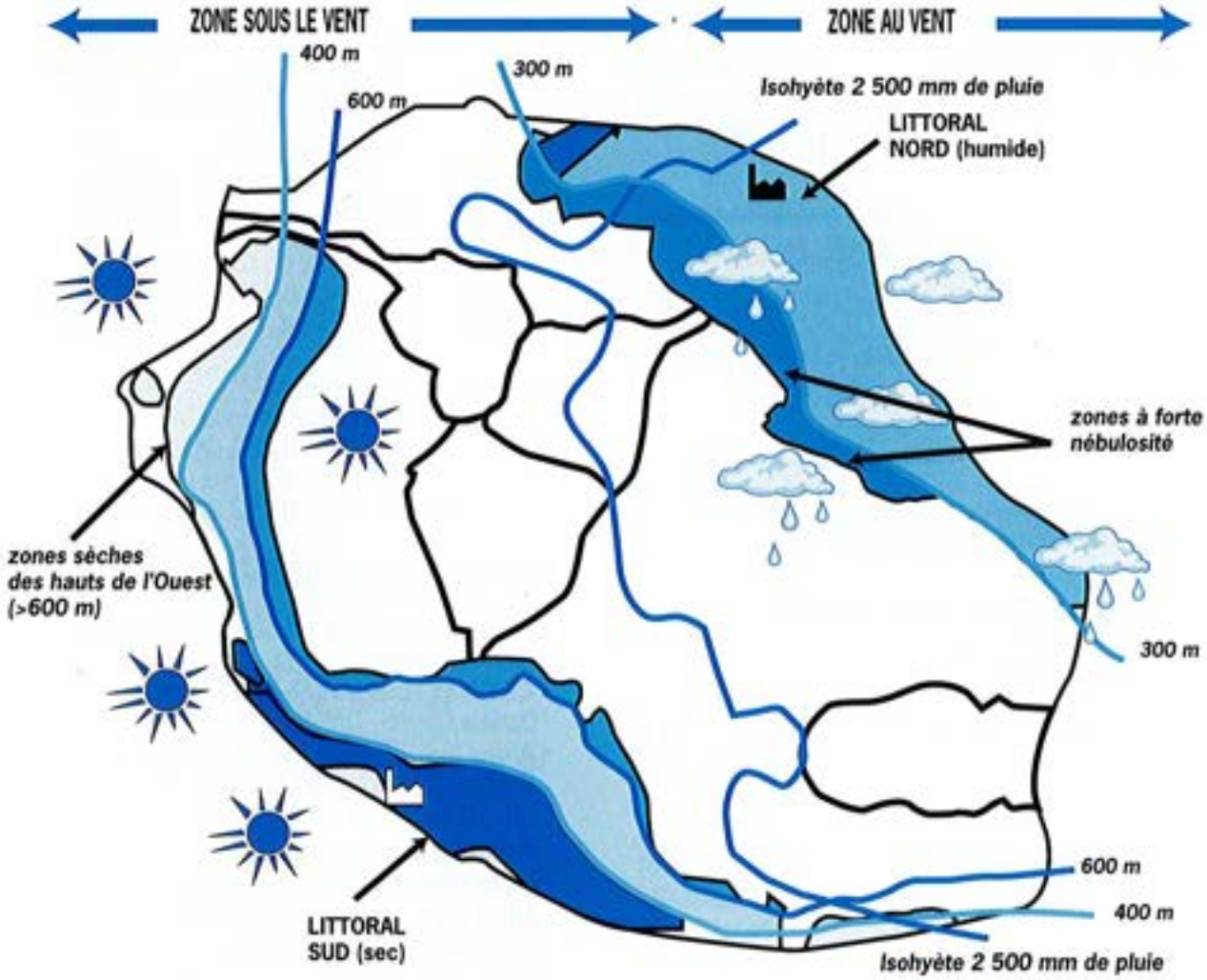
Détaxe gas-oil :
- Nicole Cadenet - DAF Saint-Denis - Tél. 02 62 30 89 45

Aides à la plantation :
- Jacques Hoareau - DAF Saint-Denis - Tél. 02 62 30 89 29

Aides aux améliorations foncières / CIDT :
- Bertrand Blard -DAF Saint-Pierre - Tél. 02 62 33 36 31
- DOCUP, développement, animation de la filière canne, CPCS, gestionnaire fonds européens et nationaux sur filière canne
- Olivier Pillot - DAF Saint-Denis - Tél. 02 62 30 89 30

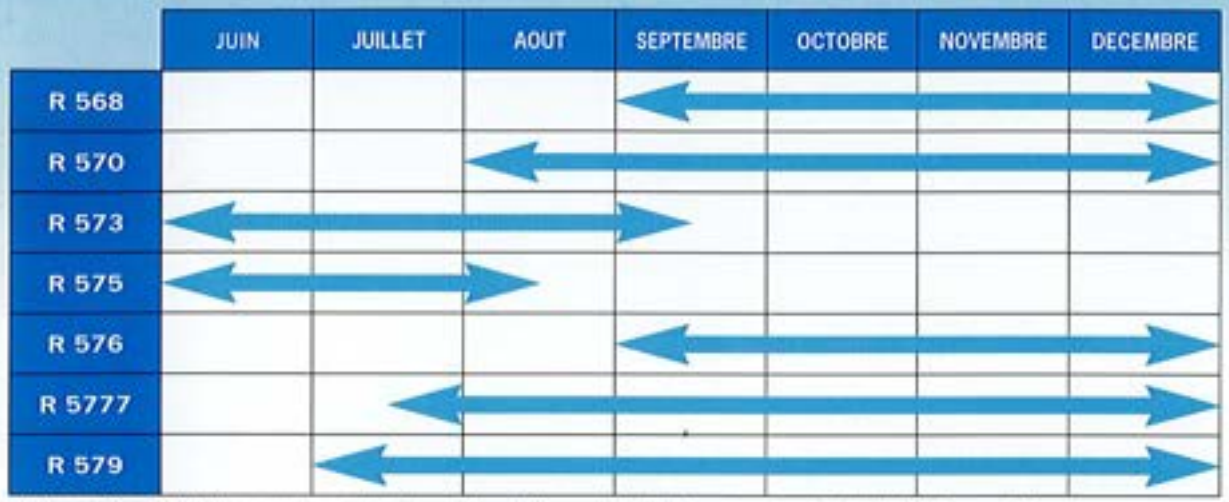
Les différentes zones de production de canne à sucre

• zones **d'altitude** • zones **pluvieuses et irriguées** • zones **ensoleillées**



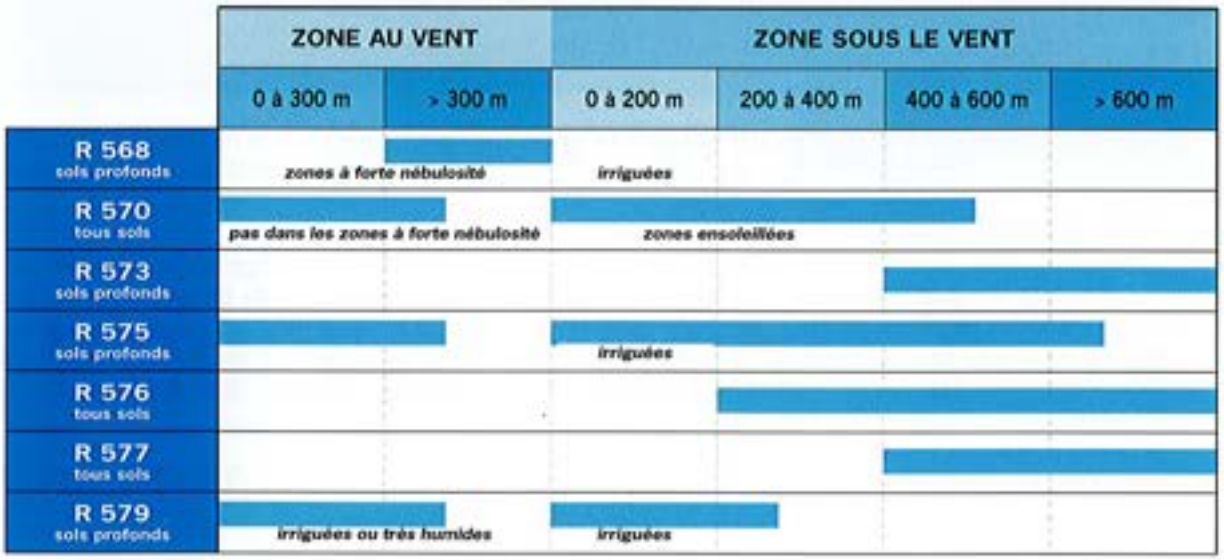
ZONE AU VENT	VARIÉTÉS PRÉCONISÉES (à moduler en fonction de la date de récolte et de la qualité des sols)
< 300 m	R 570, R 575, R 579
> 300 m	R 568 (+R 570 et R 575 si soleil)
ZONE SOUS LE VENT	
littoral irriguée	R 570, R 575, R 579
200 m à 400 m	R 570, R 575, R 576 (+ R 579 si irrigation)
400 à 600 m	R 573, R 575, R 576, R 577 (R 570)
> 600 m	R 573, R 575, R 576, R 577

Périodes recommandées pour la récolte des principales variétés "R" du catalogue CERF



Nb : les variétés de début de campagne ne doivent jamais être récoltées après Août-Septembre sous peine de très faible tonnage à la repousse.

Zones d'adaptation des principales variétés "R" du catalogue CERF



Variétés recommandées à La Réunion

Variétés / Limites	Zone altitude	Climat	Période de coupe	Qualités ou défauts particuliers
R 568	Hauts (Est > 300 m) (Ouest > 600 m)	Humide et surhumide Bien adaptée au froid	Mi-fin de campagne	Bonne richesse, bonne tenue en repousse, tallage moyen
R 570	Littoral, toutes zones sauf altitude < 300 m Est < 500 m Ouest/Sud	Sec à humide Sensible au manque de soleil	Milieu-fin de campagne	Très bonne repousse. Pailles adhérentes. Rustique
R 573	Mi-hauteur de l'Ouest et Sud-Ouest	Là ou S 17 se comportait bien	Début-mi campagne	Bonne richesse. Exigeante en qualité de sol et en entretien contre les mauvaises herbes
R 574	Toutes zones littoral à altitude	Éviter les zones sèches	Début de campagne	Tiges fines et nombreuses. Légère sensibilité au charbon. Fort rendement
R 575	Littoral à altitude	Humide ou irrigué Sensible à la sécheresse	Début de campagne (exclusivement)	Fleurit. Très fort rendement. Port relâché
R 576	Moyenne altitude de l'Ouest	Très résistante à la sécheresse	Toute la campagne	Très forte végétation de cannes fines. Pailles adhérentes. Richesse assez faible
R 577	Altitude moyenne à haute de l'Ouest-Sud	Craint la sécheresse et la «surhumidité»		Tallage moyen. Port très régulier. Exigeante en entretien contre les herbes
R 579	Littoral Nord-Est à Sud-Est et irrigation	Très exigeante en eau. Craint le froid. Ne supporte pas la sécheresse	Toute la campagne	Forte végétation en repousse. Épaillage naturel. Exigeante en entretien contre les herbes

Les variétés de début de campagne

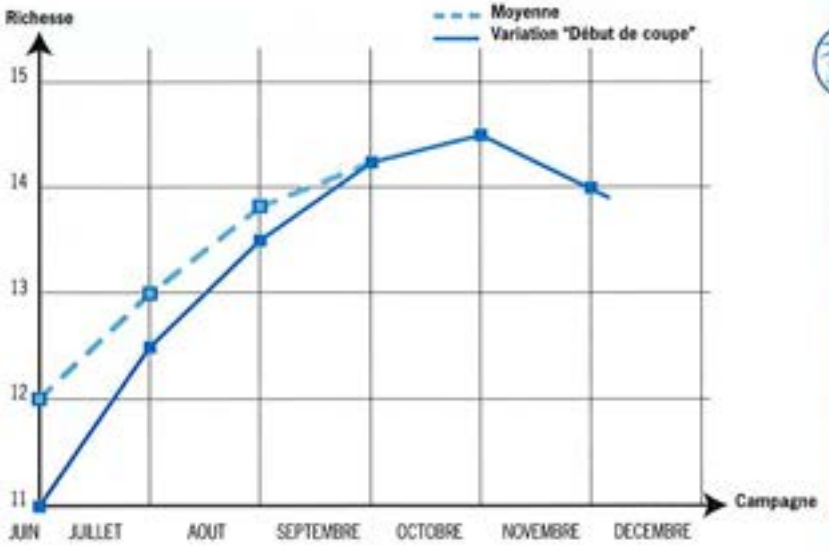
Processus de la richesse



On dit que la canne à sucre mûrit quand la sève (les glucides) contenue dans sa tige se transforme en sacharrose. C'est le «sucre» qui sera alors extrait dans les usines sucrières.

Comme pour tous les végétaux produisant des fruits ou des graines, le végétal est plus ou moins mûr tout au long de sa vie, et cette maturation est dépendante du déroulement des saisons. En climat tempéré, les cerises sont mûres à la fin du printemps avant les chaleurs, le raisin est mûr après les grosses chaleurs de l'été…
A La Réunion, les goyaviers sont mûrs au début de la saison fraîche, les mangues et litchis au début de la saison chaude et humide… Quant à la canne, elle commence à mûrir quand les jours deviennent plus courts, plus secs, plus frais, et quand l'écart de température jour/nuit est le plus grand.

Ce sont des conditions «stressantes» pour la canne. Ces conditions sont naturelles, et l'homme n'y peut rien. Il subit le climat et les saisons.



La richesse évolue à La Réunion de juin à décembre selon la courbe moyenne du schéma ci-contre :

Agir sur la richesse avec des variétés de début de campagne

L'homme peut cependant influer sur la richesse de la canne, en utilisant les techniques agricoles suivantes :

- Le sevrage (stopper l'irrigation avant la coupe) favorise la richesse.
- Mettre de l'azote moins de 6 à 8 mois avant la coupe retarde la maturation des parcelles.
- Utiliser un maturateur pour déclencher artificiellement le mûrissement. Mais la pousse va s'arrêter aussi. Il est nécessaire de couper rapidement les cannes sous peine de destruction des souches, car le produit agit comme un herbicide. L'épandage se fait par hélicoptère pour des champs de très grandes surfaces.
- Utiliser des variétés de début de campagne

Dans ces variétés, c'est la floraison qui déclenche la maturité (la «richesse» de la canne) plus tôt dans la saison.

…

... Avantages et inconvénients

Attention, ce type de variétés n'est utilisable qu'en début de campagne. En effet, à La Réunion, les fleurs apparaissent toujours en mai-juin, ce qui apporte l'avantage d'une richesse plus précoce.

Si la canne est bien coupée en juillet, sa repousse aura 10 mois de croissance avant sa prochaine floraison en mai de l'année suivante, et son tonnage sera satisfaisant à la récolte en juillet.

Car il existe un inconvénient : la canne arrête de pousser après l'apparition de la fleur. Si on coupe ce type de variétés en novembre par exemple (en fin de campagne), elle re-fleurira forcément en mai de l'année suivante, sur des tiges qui n'auront que 6 mois de pousse. Ce sera une toute petite canne au rendement catastrophique, qu'elle soit coupée en juillet ou plus tard. On trouvera évidemment la variété «mauvaise» dans ce cas. Les variétés de début de campagne ne doivent être récoltées qu'en début de campagne

Il faut réserver 10 % à 20 % de son exploitation à ce type de variétés.

Dans tous les cas, avec ces «techniques», l'augmentation de richesse par rapport à la courbe naturelle du calendrier n'est que de 0.5 à 1 point de richesse en plus. En aucun cas, on ne pourra atteindre en juillet la richesse d'octobre (supérieure de 2 à 3 points) que les conditions du déroulement de la saison (durée du jour, sécheresse et écarts de température) apportent naturellement.

Les types de variétés

Les variétés répondant à cette caractéristique «début de campagne» existent, certaines depuis longtemps. R573, R575 sont encore sous-utilisées à La Réunion et la variété «S17» a eu son heure de gloire. Il est remarquable de noter que nos voisins de l'Ile Maurice, (qui utilisent déjà la variété réunionnaise R 570 sur près de 50 % de leur surface cannière, en milieu et fin de campagne), ont libéré R 575 en 1996, et R 573 en 1997, en les préconisant toutes les deux comme variétés de «début de campagne». Leur développement pour ces conditions, est spectaculaire. Néanmoins, ces deux variétés se propagent quand même à La Réunion, notamment R 575, qui est assez plantée entre Saint-Joseph et Saint-Pierre dans la zone basse irriguée, ou en altitude moyenne.



La replantation
Pourquoi replanter ?

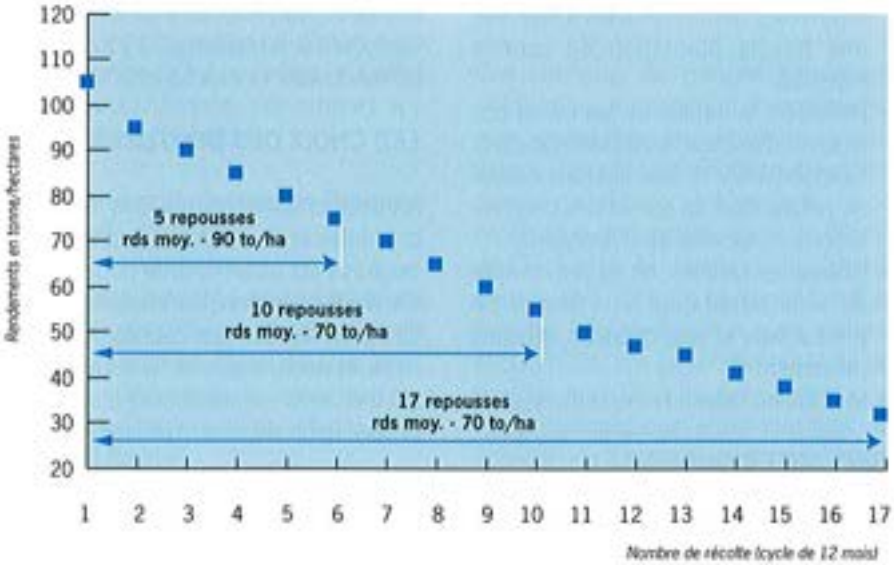
• Pour augmenter sa production

L'âge de la souche a une incidence prépondérante et son renouvellement se justifie quand sa rentabilité compromet le revenu de l'atelier canne à sucre.

• Pour améliorer ses revenus

La production diminue avec l'âge de la souche, et elle est très significative à partir de la septième récolte. Le manque à gagner devient donc plus important et la rentabilité de l'exploitation est compromise. En effet, passer de 70 à 80 tonnes de cannes par hectare, permet de dégager un revenu net de 330 euros par hectare, soit 2 200 FF.

Tenue en repousse



REPLANTER C'EST AUSSI L'OCCASION DE :

- Redéfinir l'aménagement des parcelles par une réflexion globale de la mécanisation de l'exploitation, pour une préparation à la mécanisation de la récolte, là où c'est possible.
- Améliorer l'accessibilité des chemins de desserte des parcelles de l'exploitation.
- Effectuer un désherbage chimique de pré-labour pour se débarrasser des ...



... mauvaises herbes difficiles à détruire, une fois la plantation de cannes installée.

- Redresser la fertilité du sol au vu des résultats d'analyse de l'échantillon effectuée bien avant la réalisation des travaux de préparation de sol, et des préconisations du laboratoire d'analyse.
- Choisir les variétés, en tenant compte de leur adaptation aux zones de production et des qualités qu'elles présentent.
- Modifier au besoin le mode d'irrigation.

REPLANTER QUAND ?

La meilleure solution consiste à replanter tous les sept ans, après la sixième repousse. A La Réunion, cela permettrait de passer de 67 à 83 tonnes en moyenne par hectare. Sur les parcelles récoltées mécaniquement, la dégradation de la souche réduit à six ans la durée du cycle d'une plantation. Il y a donc lieu de renouveler la souche plus tôt.

LES CHOIX DES BOUTURES

Au delà du climat, du sol, des méthodes culturales et de l'altitude, la qualité des boutures est déterminante pour la réussite d'une plantation. Les boutures doivent être prélevées sur des cannes de 8 à 10 mois, et dans lesquelles se trouvent tous les éléments nécessaires à leur germination. (glucose, eau, matières azotées).

Au delà de 10 mois, une canne a un pouvoir germinatif plus limité. Son utilisation pour une replantation risque d'entraîner des problèmes de levée qui obligent à effectuer des remplacements coûteux, en terme de temps passé, de réapprovisionnement en boutures et en herbicides. A cela, s'ajoute une hétérogénéité de croissance de la canne.

LES AUTRES DEMARCHES EN AMONT

- Effectuer une demande de travaux auprès des techniciens canne de la Chambre d'Agriculture ou des organismes de travaux (SICA Sud Canne, REDETAR).
- Faire une demande de financement dans le cas d'un appel au crédit.
- Se rapprocher des sources d'approvisionnement en boutures de qualité, auprès du CTICS, de la Chambre d'Agriculture et du CERF.
- Identifier ses besoins, en engrais, et assurer votre approvisionnement avant la replantation, en produits de traitement contre le ver blanc, et en herbicides de prélevée.